



## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2021

### OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

**En raison des conditions sanitaires, ce conseil d'administration a été effectué en distanciel. Sont présents M. le Proviseur, M. le Proviseur-adjoint, l'adjoint gestionnaire, Mme Mirat représentants des personnels non enseignants.**

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30  
Quorum : 16  
Nombre de membres effectivement présents : 17

	Excusé.e	Non excusé.e	Remplacé.e par
M. CAVITTE	X		
M. FAVENNEC	X		
Mme CHAMBRE-MARTINEZ	X		
Mme WOJCIECHOWSKI	X		Mme BRETTE
Mme MAGRY	X		

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

#### Ordre du jour :

- 1) Ouverture de séance
  - Désignation du secrétaire de séance
  - Approbation de l'ordre du jour
  - Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 01.02.2021
- 2) Gestion financière et administrative
  - Compte financier année 2020 et affectation du résultat
  - Prélèvement sur fonds de réserve
  - D.B.M. pour vote
  - Marché copieurs 2021-2026
  - Conventions
- 3) Fonctionnement pédagogique et éducatif
  - Plan de continuité pédagogique
- 4) Questions diverses.
  - Questions déposées par les représentants des parents d'élèves FCPE
  - Questions déposées par la liste SNES FSU – voir document

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## **I. Déroulé de la séance :**

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

Sont désignées secrétaires de séance Mme BRETTE et Mme LAGACHE, représentantes des parents d'élèves.

**Votants : 17    Pour : 17    Contre : 0    Abstention : 0**

### **Proposition de l'ordre du jour :**

La convocation a été transmise en séance le 19 mars 2021.

Sont ajoutés en questions diverses les points suivants :

#### **- Sur saisine des représentants des parents d'élèves**

- A été signalé à la FCPE que l'emploi de toilettes mixtes gêne les jeunes filles surtout pendant leur période de cycle mensuel.
- Qu'en est-il des épreuves de bac 2021 ?
- Que se passera-t-il si pendant les épreuves un élève est cas confirmé ou cas contact ?
- Est-ce que l'interdiction de sortir de l'établissement entre le début et la fin des cours est non négociable, cela est perçu comme une dictature alors que la « pause cigarette » est un moyen de décompresser pour nos adolescents déjà privés de pas mal de chose.
- Combien de professeurs sont actuellement absents ? Arrivent-ils pour les absents à gérer les cours en distanciel ?

#### **- Sur saisine des représentants des professeurs affiliés au SNES FSU**

- Situation sanitaire

Serait-il possible de revoir la communication au sein de la communauté éducative concernant la situation sanitaire actuelle ?

- Nous ne pouvons pas nous satisfaire des messages indiquant un ou plusieurs cas covid avérés au lycée.
- Nous apprenons par les élèves la fermeture lorsqu'une classe a été fermée.
- Sans déroger au secret médical, il paraît indispensable de connaître les classes des élèves positifs et des cas contact.
- Il paraît également important de connaître la nature des variants touchant nos élèves et nos collègues, les réponses à apporter étant différentes.

Nous considérons qu'il est urgent de faire le choix d'un nouveau plan de continuité pédagogique renforcé avec, a minima, passage en demi-effectif sur les 3 niveaux du lycée. Il en va de la santé de nos élèves, de nos collègues et de leur famille à tous. De nombreux lycées ont fait ce choix et ne connaissent pas la situation qui est la nôtre.

**Cette question diverse n'est pas inscrite à l'ordre du jour puisque déjà inscrite dans l'ordre du jour transmis le 19 mars 2021 en point 3 « Fonctionnement pédagogique et éducatif ». Les réponses aux questions posées pourront alors être débattues.**

- Dégradation des conditions matérielles de travail.

Problème de l'approvisionnement en papier de la salle des professeurs du bâtiment H. Depuis quelque temps, l'ensemble du stock de papier a été entreposé dans la salle des professeurs du bâtiment administration. Pourquoi une partie de la réserve de papier n'est-elle pas été déposée à proximité de la salle des professeurs du bâtiment H comme c'était le cas auparavant ?

**Votants : 17    Pour : 17    Contre : 0    Abstention : 0**

### **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 01.02.2021**

#### **Commentaires :**

Monsieur VERNEDAL, représentant des personnels enseignants SNES-FSU, demande un correctif en page 5 sur la phrase « la physique où le besoin a été accru » par « a diminué du fait d'un dédoublement en enseignement scientifique en 1<sup>ère</sup> à hauteur de 3 semaines/4 »

**Votants : 17    Pour : 17    Contre : 0    Abstention : 0**

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

## II. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

*Arrivée de M. BELIN Roman, représentant des élèves à 18h27*

### 1. Compte financier année 2020 et affectation des résultats

M. l'agent comptable présente le rapport conjoint de l'ordonnateur et du comptable pour l'année 2020 qui est annexé au présent procès-verbal.

Il rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et éventuellement modifié par le conseil d'administration et des objectifs assignés par l'autorité académique, la collectivité territoriale de rattachement et les éventuels financeurs d'opérations.

Il explique notamment les différences entre les prévisions budgétaires et leur exécution, par service et éventuellement par domaine et activité.

Il justifie l'utilisation des subventions utilisables sous condition d'emplois. Il renseigne sur toutes les dépenses significatives de l'établissement, par exemple sur l'évolution des dépenses pédagogiques, des aides à caractère social, des dépenses de viabilisation, sur l'évolution des financements en croisant ces informations à l'évolution des structures et du nombre d'élèves.

Sur la partie comptable, il informe le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances, des reliquats de subventions. Il présente et explique les différents indicateurs financiers.

Lors de cette présentation, plus succincte qu'en présentiel, M. BACHELLERIE insiste sur les points importants.

**Sur la partie ordonnateur** : « *bilan de gestion, les dépenses et les recettes* »

Le résultat de l'exercice 2020 est bénéficiaire de **58 648.79 €**.

M. BACHELLERIE explique que ce résultat paraît à première vue très conséquent mais il n'est pas significatif. En effet, cet excédent est principalement le résultat de reports de charges sur le SRH.

Ainsi, le résultat positif de 58 648.79 € est totalement en trompe l'œil puisque les reports de charges sont proches de 100 000 €. Il faut rappeler que la participation au fonds de la restauration n'a pas été réglée, ni la taxe d'ordures ménagères ainsi que d'autres dépenses n'ayant pu être extournées du fait du basculement sur le nouveau progiciel OP@LE. C'est donc bien en réalité un déficit proche de 40 000 € qu'il convient de constater.

Une analyse plus fine permet de resituer ce résultat dans un exercice si particulier du fait d'une longue période d'inactivité de l'établissement liée à la crise sanitaire.

Cet exercice 2020 est totalement atypique, pourtant il met en lumière la faiblesse de la dotation globale de fonctionnement qui pénalise les investissements nécessaires à la maintenance préventive d'un lycée situé sur un parc immobilier classé et dont les emprises sont très vastes.

Monsieur BACHELLERIE souligne qu'il convient d'abonder le budget 2021 pour faire face à ces charges futures.

**Sur la partie financière**

Le fonds de roulement du Lycée Edmond Perrier atteint au 31/12/2020 : 505 440.39 €.

Le fonds de roulement du lycée d'Edmond Perrier a de nouveau augmenté de manière significative mais il convient, toutefois, de relativiser cette augmentation, dans la mesure où elle est la conséquence de report de charges sur 2021.

Le Lycée Edmond Perrier a une autonomie de 176 jours de fonctionnement, ce qui le situe dans les établissements avec une aisance financière très importante.

Cependant, il est à noter que cette évaluation a été calculée sur la base d'un coût journée 2020 et non 2019 (2 660.00 € contre 4 203.00 €). En effet, l'année 2020, du fait d'une baisse d'activité liée à la crise sanitaire n'est pas représentative du fonctionnement normal de l'établissement.

C'est pourquoi, il semble préférable de retenir cette deuxième somme, ce qui fait retomber l'autonomie à 111 jours.

Après intégration du report de charges (96 700 €), on redescend à 88.38 jours.

### *Commentaires et échanges :*

M. VERNEDAL, représentant des personnels enseignants, demande si la Région a fait état de sa réflexion concernant les huisseries au vu des dépenses élevées de fluides dans le service ALO.

M. l'adjoint gestionnaire répond que, lors du dialogue immobilier annuel avec les services de la Région, cette question a bien été abordée et qu'il a été indiqué que ces travaux seraient proposés à la nouvelle mandature pour intégrer le prochain plan pluriannuel d'investissement en matière de patrimoine immobilier.

M. VERNEDAL, demande si les fuites d'eau constatées au lycée ont eu des répercussions.

M. BACHELLERIE, agent comptable, indique que pour la fuite ayant eu lieu pendant la période estivale, cette dernière a été prise en charge par Tulle aggro. Pour celle de novembre, elle sera prise en charge par l'assurance mais n'apparaît pas sur ce relevé de consommation.

M. VERNEDAL demande, concernant le SRH, si la région a pris une décision concernant les reversements de charges dues et qui explique le résultat de l'exercice.

M. l'agent comptable explique qu'en temps ordinaire les établissements reçoivent des factures de reversement par tiers (en mai, en octobre et fin janvier). Cette année, rien n'a été reversé mais la facture est bien due et les services de la Région n'ont laissé aucun espoir quant à un éventuel non-reversement.

M. VERNEDAL demande où en est le lycée concernant le bio ?

Monsieur l'adjoint gestionnaire répond qu'il n'y a pas d'évolution : 1 repas mensuel végétarien est proposé. Compte tenu des effectifs, il est compliqué de s'avancer plus avant vers un développement du bio. Il remercie les services de la Vie scolaire qui font un travail énorme concernant les prévisions d'effectifs. Il souligne que le développement de la qualité et celui du bio restent des objectifs prioritaires.

M. VERNEDAL demande si la dotation est toujours calculée en fonction de l'autonomie financière.

Monsieur BACHELLERIE, adjoint gestionnaire, explique qu'en effet une partie de la dotation de fonctionnement allouée est dépendante de l'autonomie financière des établissements. Il indique avoir contacté les affaires juridiques du Rectorat pour que les services de la région soient alertés sur les résultats d'exercice de cette année qui ne correspondent pas à la réalité.

Madame LAGACHE, représentante des parents d'élèves FCPE, demande si des pertes liées au stock ont eu lieu pendant le confinement.

Monsieur l'adjoint gestionnaire répond que pour tout ce qui était frais et/ou périssable un don au Resto du cœur a immédiatement été décidé.

Concernant les bourses, Monsieur l'agent comptable tient à souligner que ses services connaissent actuellement des difficultés pour payer les bourses. Le logiciel Opale rencontre de grandes difficultés de mise en route. Il demande aux fédérations de parents de bien relayer l'information que tout est mis en œuvre pour un paiement des bourses le plus rapide possible.

Avant de procéder au vote sur l'arrêt des comptes, M. l'agent comptable rappelle que si on vote contre, il faut notifier et expliquer pourquoi les comptes ne sont pas sincères.

**Adoption du compte financier sans réserve**

**Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0**

**Abstention : 0**

### L'AFFECTATION DU RESULTAT

M. BACHELLERIE précise que le fonds de roulement de l'établissement est unique mais, pour plus de lisibilité, ce dernier est réparti en fonction des opérations de gestion de l'exercice.

Suite à cela, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

La ventilation de ce déficit doit tenir compte de plusieurs données de gestion :

1. à savoir le surplus dégagé par le service SRH (hors variation de stock) = 89 825.19 €
2. les investissements immobilisés sur ressources propres = / €
3. la variation des stocks autres = - 70.17 €
4. la variation des stocks alimentaires = 1 322.24 €
5. la dotation globale aux amortissements non neutralisée = 11 285.13 €

Ventilation du résultat					
Services concernés		Compte	débit	crédit	Nouveau Solde créditeur
Service général		106811	21 143,34 €		139 235,33 €
	réserves stockées	106814	70,17 €		454,83 €
Services spéciaux					
	SRH	106871		89 825,19 €	352 845,90 €
		106872		1 322,24 €	10 754,40 €
OPC					
		106812	11 285,13 €		14 818,96 €
	Solde		32 498,64 €	91 147,43 €	
				58 648,79 €	

Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

#### 2. DBM pour vote avec prélèvement sur fonds de réserve

Monsieur BACHELLERIE explique, en référence au compte financier qui vient d'être présenté, qu'il convient d'abonder le budget 2021 pour faire face aux reports de charges qui s'élèvent à 96 700 €.

D'autre part, le lycée a décidé de rénover le pôle vie scolaire et les halls d'accueil des élèves et donc d'entreprendre des travaux. En conséquence, il convient de réaliser un autre prélèvement de 33 300 €.

**Soit un total de 130 000.00 €.**

Le lycée conserve à l'issue de ce prélèvement une autonomie de 80 jours de fonctionnement. Ce qui au regard des critères qui exigent qu'il y ait au moins 45 jours de fonctionnement, est suffisant et ce d'autant que cette autonomie est calculée sur la base d'un coût journée 2019. En effet, le coût journée 2020 (2 660.00 € contre 4 203.00 € en 2019), du fait d'une baisse d'activité liée à la crise sanitaire, n'est pas représentatif du fonctionnement normal de l'établissement. Si on se basait sur cette somme, on serait à plus de 127 jours.

Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0

### 3. Marchés copieurs 2021-2026

Le marché des copieurs du lycée arrive à son terme le 30 juin 2021. En conséquence le lycée a lancé un nouvel appel d'offre sur le site de l'AJI ayant pour objet la location et la maintenance du parc de 9 matériels de reprographie pour le Lycée Edmond Perrier de Tulle.

Cette consultation s'inscrit dans un contexte de rationalisation du coût de copies ainsi que du nombre de machines. Il a été décidé de positionner deux machines couleurs en salle des professeurs, une dans chaque salle. Les copieurs sont également plus rapides (80 pages par minutes, contre 60 actuellement) pour permettre une meilleure absorption des flux.

La procédure de consultation utilisée a été la procédure adaptée selon l'article L 2321-1, R 2123-1 et R 2123-4 du Code de la commande publique.

Le marché comporte plusieurs lots :

- Lot 1 : 4 copieurs haut volume couleur dédiés à l'enseignement et à la reprographie.
- Lot 2 : 5 copieurs multifonctions dédiés à l'administration et à l'enseignement.

Les offres ont été jugées sur :

- Le prix pour ..... 40 %
- La qualité technique des produits..... 40 %
- Services liés à la maintenance préventive et curative, formation..... 20 %

De l'ensemble des critères, il résulte que c'est la société C PRO SUD qui est la mieux disante pour le lot 1 et pour sa proposition initiale et non sa variante. Le matériel proposé est du CANON. Elle obtient 87.21 points contre 81.86 pour RICOH, deuxième.

Il est décidé sur ce lot 1, en raison de l'évolution des besoins de rajouter une machine haut volume en salle des professeurs.

Dans le cadre de la négociation autorisée, il a été demandé à la société CPRO SUD de revoir son offre et de proposer un autre copieur haut volume dans la deuxième salle des professeurs.

Soit, un total de 5 machines pour la même offre de prix de location trimestrielle que 4 copieurs couleurs.

La société C PRO SUD va donc laisser gratuitement le copieur couleur haut volume de l'administration à disposition.

De l'ensemble des critères, il résulte que c'est la société C PRO SUD avec sa variante qui est la mieux disante pour le lot 2. Le matériel proposé est du KIOCERA. Elle obtient 89.22 points contre 87.47 pour RICOH, troisième.

Il est décidé sur ce lot 2, en raison de l'évolution des besoins de ne pas doter d'une machine le laboratoire de physique pour préférer la mise en place d'un deuxième copieur dans les deux salles des professeurs.

Dans le cadre de la négociation autorisée, il a été demandé à la société C PRO SUD de revoir son offre et de proposer du matériel CANON (proposition initiale) au même tarif que la variante. Cette condition a été acceptée.

Les machines offertes sont plus performantes sur le lot 1 mais aussi plus onéreuses qu'actuellement. En effet, le coût estimatif de location du parc et de sa consommation est proche de 37 K € (sur une base de 9 millions de copies) contre 35 K € aujourd'hui.

C'est pourquoi, afin d'éviter une inflation des coûts non budgétés, il est décidé de limiter le nombre de copies couleurs par utilisateur à 200 par an. Chaque utilisateur aura en effet un code personnel. Tout dépassement ne pourra se faire qu'avec une autorisation du chef d'établissement.

**Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0**

Monsieur le Proviseur tient à souligner le nombre important de copies effectuées par an, à savoir 9 millions de copies soit un ratio d'environ 9 000 copies par élève. Il souhaite mobiliser l'ensemble des équipes pour réduire le nombre de copies proche de 9 000 par élève et par an, par un recours accru à la numérisation.

#### **4. Convention**

##### **Convention centres d'écrits CCINP e3aPolytech**

Il s'agit d'une convention avec l'INP pour que le lycée organise le concours commun INP en échange d'une rétribution de 300 €.

Ce qu'impose le protocole sanitaire actuel peut engendrer une organisation différente et parfois des dépenses supplémentaires pour le lycée.

C'est pourquoi il est proposé pour prévoir une prise en charge supplémentaire de l'INP de 200 €.

Soit un montant total de rétribution de 500 euros.

**Votants : 18      Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0**

##### **Convention fibre optique**

SFR FTTH est l'opérateur en charge du déploiement du réseau Très Haut Débit en fibres optiques FttH de Tulle.

Ce réseau 100% fibre, mutualisé avec les opérateurs tiers pour garantir aux résidents la liberté de choix de leur fournisseur d'accès, est déployé quartier par quartier jusque dans les immeubles sous réserve de l'autorisation des copropriétaires ou du propriétaire bailleur.

Il s'agit donc signer une convention pour raccorder les logements de fonction à la fibre.

**Le raccordement de l'immeuble est gratuit** mais reste soumis à la validation de plans de câblage qui seront adressés après enregistrement de la convention.

**Votants : 18      Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0**

##### **Renouvellement adhésion au groupement d'achat électricité 2023-2026**

Ce groupement d'achat du syndicat des eaux et de l'énergie 33 (SDEEG) auquel le lycée a adhéré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 permet de bénéficier de **tarifs compétitifs** et de répondre à la disparition des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz naturel.

Les **contrats arrivant à échéance au 31 Décembre 2022**, et il convient d'ores et déjà d'anticiper le renouvellement pour un achat sécurisé, avec des prestations et un accompagnement de qualité.

Le SDEEG lance ses nouveaux marchés **Electricité d'une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023** avec pour objectif d'obtenir les meilleurs prix du moment, dans un contexte énergétique très volatile et haussier.

**Pour continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée, il convient donc d'autoriser le chef d'établissement à signer le renouvellement d'adhésion avant le 31 Mai 2021.**

**Votants : 18      Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0**

##### **Convention passerelle**

Le but de cette convention est de pouvoir accueillir les comédiens de l'Académie de l'Union, Ecole supérieure de théâtre de Limoges pour les représentations auprès des élèves inscrits au Prix Passerelles.

Tous les frais sont pris en charge par l'association qui coordonne ce prix.

**Votants : 18      Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0**

### III. FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE ET EDUCATIF

Monsieur le Proviseur indique que, depuis le 15 mars 2021, les élèves de terminale sont en hybride et un point particulier sur la préparation du grand oral est effectué, notamment en spécialités.

Au vu de l'épidémie qui a frappé le lycée, même si le protocole sanitaire nationale est actuellement respecté en tout point et que de nombreuses contaminations ont pu être tracées comme extérieures au lycée (en partie liée à des fêtes organisées pendant les week-ends comptant plusieurs dizaines de participants), monsieur le Proviseur envisage un allègement de la jauge d'accueil et pour cela une hybridation sur tous les niveaux pendant les deux semaines à venir ainsi qu'une semaine après les vacances, pour prendre la mesure de la circulation du virus.

C'est pour cette raison qu'a été inscrit, dès le 19 mars 2021, ce point à l'ordre du jour pour une modification éventuelle du plan actuel de continuité et que le 22 mars 2021 il a été confirmé aux membres du personnel présents que ce point serait débattu.

Il souhaite que cette décision soit aussi un message pour les parents : il est très clair que les chaînes de contamination ne proviennent pas que de quelques cas familiaux et que les soirées ont provoqué cette augmentation rapide. Par les réseaux sociaux, il est possible d'apprendre que les terminales envisagent des soirées alors qu'ils sont en hybride.

Cette proposition est mise en oeuvre dans les conditions actuelles, sachant que des consignes rectoriales ou nationales peuvent aneuer, dans les jours ou semaines à venir, à encore s'adapter.

Si le virus circule moins activement, il propose qu'une semaine après la rentrée des vacances tous les élèves reprennent en présentiel, sauf si la situation restait compliquée : dans ce cas, ce serait à nouveau les terminales qui seraient en hybride.

Il maintient le système de non brassage (1 salle par classe) et le zonage.

Les cours d'EPS ont pu reprendre en salle.

Les cours optionnels pourront se poursuivre en distanciel.

Il indique qu'il va soumettre un plan de continuité pour avis du conseil d'administration.

#### **COMMENTAIRES :**

Monsieur VERNEDAL, représentant des personnels enseignants SNES-FSU, se dit « très content d'entendre cette proposition » qu'ils avaient également formulée. Il précise que le virus circule très activement avec un taux d'incidence d'environ 3000 ce qui est 15 fois supérieur à la moyenne départementale. Il regrette toutefois qu'il ait fallu attendre aussi longtemps.

Monsieur le Proviseur indique que le calcul d'un taux d'incidence sur une population trop faible, non cohérente statistiquement, n'a pas de sens.

Monsieur VERNEDAL se réfère à un mode de calcul qui prend le nombre de cas\*100000 divisé par la population ciblée.

Madame LAGACHE, représentante des parents d'élèves FCPE, demande si les STMG sont concernés.

Monsieur le Proviseur confirme qu'au vu de la situation pour baisser la jauge totale et du fait que de nombreux cas ont eu lieu dans ces classes, l'hybridation sera effective également en STMG.

Madame MARCHE, représentante des parents d'élèves PEEP, tient à remercier les personnels du lycée pour la gestion de cette crise. Elle indique que les parents de la PEEP ne sont pas favorables au passage en hybride et précise que pendant les moments où ils restent « à la maison » ils se réunissent dans des maisons.

Monsieur le Proviseur entend cette inquiétude, mais il souhaite avant tout mettre en place une organisation qui pourrait conduire à une baisse du nombre de cas et rassurer l'ensemble des personnes. Il constate que le nombre de cas commence à baisser, ce qui est normal au vu du nombre de personnes qui ont été isolées, et il souhaiterait consolider cette tendance.

Monsieur MURAT, représentant des personnels enseignants SNES-FSU, précise la position de l'équipe de la classe préparatoire au sein de laquelle un consensus se dégage au vu des petits effectifs et des grandes salles occupées : le souhait est formulé de maintenir le présentiel en 1<sup>ère</sup> année et, si besoin pour réduire la jauge d'accueil, d'isoler les 2<sup>e</sup> année, d'autant plus à l'approche des concours.

Monsieur le Proviseur répond que comme pour les précédents plans de continuité les post-bac ne sont pas concernés. Si besoin, il entend la proposition et remercie l'équipe pour cette proposition qui pourra être considérée notamment la semaine avant les concours.

Madame MOUTON, représentante des personnels enseignants Liste Divers, indique qu'ils sont favorables au plus de présentiel possible mais qu'au vu du pic actuel que connaît le lycée, le plan de continuité proposé semble cohérent et



aller dans le bon sens. Elle précise que la situation n'a rien à voir avec celle rencontrée au mois de novembre et janvier. Elle souligne que les 1<sup>ère</sup> doivent être préservés et reprendre rapidement en présentiel car ils ont des épreuves du baccalauréat en juin et ont déjà connu 8 semaines d'enseignement hybride, alors que les terminales, qui n'en ont connu que 2 semaines, pourraient en effet continuer en hybride notamment avec la préparation individuelle au grand oral.

Madame MOUTON indique qu'il est prévu un bac blanc de français le mercredi 7/04 et demande si tous les élèves reviendront.

Monsieur le Proviseur indique qu'il s'agit d'une demi-journée, que peu d'élèves déjeunent, donc qu'on peut maintenir cette épreuve avec la présence de tous les élèves.

Madame LONGY, représentante des parents d'élèves PEEP, indique qu'au nom de la PEEP, les parents ne sont pas favorables à l'hybride et souhaiterait savoir quels sont les engagements des enseignants pour cet enseignement hybride. Elle remarque que son fils en terminale n'a eu qu'une audio conférence et très peu de travail.

Monsieur le Proviseur indique qu'il s'engage au nom des enseignants. Il rappelle que le travail en mode hybride est particulier et nécessite de la part des enseignants de nouvelles adaptations car, en effet, il ne s'agit pas de répéter à deux groupes la même chose mais qu'il y a réellement un travail pédagogique à la fois pour permettre aux élèves de travailler chez eux, d'avancer en classe et dans leurs apprentissages. Il indique que les professeurs font leur maximum, que pédagogiquement c'est une nouveauté qui peut prendre beaucoup de formes différentes. C'est d'arriver à mettre en activité les élèves et à reprendre avec eux ce qui a été fait à la maison, ce n'est pas juste faire un ou deux exercices et refaire deux fois la même chose aux deux groupes. Cela demande une vraie expertise, un travail conséquent et les professeurs font au mieux.

Monsieur le Proviseur adjoint indique que cela peut prendre des formes variées, que les professeurs sont libres de faire des visio ou audio-conférences s'ils le souhaitent mais que cela ne s'adapte pas à tous les cours. Ils ont une totale liberté par rapport à ce qu'ils font avec les élèves.

Madame BRETTE, représentante des parents d'élèves FCPE, signale que la FCPE n'est pas favorable à l'hybride, qu'ils sont à la maison et ne travaillent pas vraiment. Toutefois, elle comprend la logique qui vise à réduire le nombre de personnes pendant une période où le virus circule activement.

Madame BRENIN, représentante des personnels non enseignants, indique que le nombre de cas positifs a baissé dans l'établissement. Il est à ce jour de 26 sur les 7 derniers jours.

Madame LAGACHE, représentante des parents d'élèves FCPE, demande comment va être géré l'effet retour des vacances et si il est possible de faire passer des tests.

Monsieur le Proviseur indique que le plan de continuité prévoit une semaine supplémentaire avec tous les niveaux en hybride justement pour voir la situation à la rentrée. De plus il précise que ce n'est pas l'établissement qui déclenche ces tests mais que cette décision appartient à l'ARS.

Madame MOUTON, représentante des personnels enseignants Liste Divers, indique que, selon elle, il doit y avoir une responsabilisation des familles. Elle souhaite également préciser qu'il y a plusieurs modalités pour travailler en hybride et que ce n'est pas un enseignement à distance comme au printemps dernier. Les professeurs ont en effet cours en classe et ne sont pas autant disponibles que pendant le distanciel total sur le créneau dédié. L'hybride est complexe : les enseignants doivent fournir un travail conséquent car ils ont déjà les élèves en classe et ils doivent concevoir leur séquence pour prévoir cette hybridation. Elle rappelle que l'audioconférence n'est pas aisée dans toutes les disciplines et que certains enseignants envoient des consignes particulières ou demandent des travaux à rendre. En tout état de cause, les enseignants fourniront des travaux pour que l'école se poursuive et que la progression des élèves puisse être assurée.

Monsieur VERNEDAL, représentant des personnels enseignants SNES-FSU, indique que le souhait du SNES-FSU était d'éviter la fermeture du lycée et donc qu'il fallait un compromis entre la continuité pédagogique et les conditions sanitaires : l'hybridation semble un impératif. Il précise que ce n'est pas de « gaieté de cœur » que cette demande est faite. Bien sûr, le travail est meilleur en classe, notamment pour les élèves les moins autonomes et les plus en difficultés. « Sortir des élèves est un crève-cœur » et la qualité de l'enseignement est moins bonne mais il constate que nous n'avons pas le choix et qu'il faut limiter les contacts, au moins dans le lycée.

Monsieur le Proviseur indique que pour les élèves les plus en difficultés, sociales ou scolaires, le présentiel sera assuré comme auparavant sur toute la semaine. Cette pratique avait déjà cours sur chacun des niveaux et cela continuera ; une limite de 24 par groupe semble cohérente.

Au vu de ces échanges, Monsieur le Proviseur propose au vote le plan de continuité tel que décrit précédemment :

**Votants : 18    Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 0**

Monsieur le Proviseur complète sa réponse en répondant aux points de la question diverse transmise par le SNES-FSU:

« Serait-il possible de revoir la communication au sein de la communauté éducative concernant la situation sanitaire actuelle ?

- Nous ne pouvons pas nous satisfaire des messages indiquant un ou plusieurs cas covid avérés au lycée.
- Nous apprenons par les élèves la fermeture lorsqu'une classe a été fermée.
- Sans déroger au secret médical, il paraît indispensable de connaître les classes des élèves positifs et des cas contact.
- Il paraît également important de connaître la nature des variants touchant nos élèves et nos collègues, les réponses à apporter étant différentes. »

Monsieur le Proviseur indique que ces points ont été abordés avec les représentants des personnels élus à une réunion qui s'est tenue le lundi 22 mars 2021 à la demande des représentants du SNES-FSU.

Ainsi, il précise que les lettres-type sont des documents qui ont été imposés par le Rectorat et qu'il a été demandé leur stricte utilisation sans aucune modification, ajout ou autre.

Il précise que les informations des classes des élèves positifs sont transmises aux professeurs concernés comme demandé.

Il indique qu'a été convenu, lors de cette réunion, que seraient précisées les classes déclarées cas contact et mises en distanciel avec leur date de leur reprise.

En conséquence, il ne peut accéder à d'autres demandes concernant des informations gérées par les services adéquats.

Monsieur VERNEDAL, représentant des personnels enseignants SNES-FSU, demande quels sont les critères pour fermer une classe.

Monsieur le Proviseur indique que c'est une décision préfectorale matérialisée par un arrêté préfectoral.

Monsieur VERNEDAL indique qu'il y a eu trois cas positifs dans ces classes.

Monsieur le Proviseur adjoint indique que ce n'est pas une fermeture au sens administratif du terme, mais un isolement des élèves considérés comme cas contact.

Monsieur VERNEDAL demande si les personnels seront au courant des classes en distanciel.

Monsieur le Proviseur indique que conformément à ce qui a été décidé lors de la réunion du 22 mars la date de retour prévue pour chaque classe ou chaque groupe-classe cas contact est indiquée depuis la Lettre de Perrier précédente.

Monsieur le Proviseur adjoint indique qu'à ce jour une seule classe est en distanciel la 710.

Monsieur le Proviseur indique qu'il n'est pas possible de répondre aux demandes comme cela avait été expliqué aux personnels lors de la réunion du 22 mars 2021. Il précise que les infirmières font un travail remarquable doublé par celui de tous les membres de la Vie scolaire. Il signale que les familles n'ont pas à nous fournir les résultats des tests mais peuvent choisir de rédiger une attestation sur l'honneur précisant qu'un test a été effectué et qu'il est négatif. Informer sur le variant est strictement impossible et serait illégal. Il rappelle que les collègues qui ont une classe qui passe en distanciel sont informés directement par monsieur le Proviseur adjoint.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

##### - Sur saisine des représentants des parents d'élèves

- A été signalé à la FCPE que l'emploi de toilettes mixtes gêne les jeunes filles surtout pendant leur période de cycle mensuel.

Monsieur l'adjoint gestionnaire répond que cette question a déjà été abordée lors de CA. C'est une question pertinente qui doit être envisagée avec les contraintes structurelles liées au bâti. Il serait possible de réserver certaines toilettes en fonction des étages, mais il ne sait pas si c'est pertinent. Il indique pouvoir envisager une réflexion avec la région, mais il ne voit guère d'autres solutions.

Monsieur le Proviseur demande à Monsieur BELIN Roman, représentant des élèves, élus au CVL, si cette instance ne pourrait pas se saisir de cette question et voir si les élèves sont favorables à des toilettes réservées par étage.

Madame ETCHETO, représentante des personnels d'enseignement Liste Divers, indique qu'il faudrait peut être envisager, sans forcément « genrer » les toilettes, de préserver l'intimité et de faire des cabines fermées.

- Qu'en est-il des épreuves de bac 2021 ?

Actuellement sont prévues en épreuves finales : les épreuves écrites de français en 1<sup>ère</sup> et de philosophie en terminale (le 17 juin) et l'oral de français et le grand oral en terminale à partir du 21 juin.

Ces modalités ont été confirmées dans le BO du 25 mars 2021.

- Que se passera-t-il si pendant les épreuves un élève est cas confirmé ou cas contact ?

En cas d'absence, comme pour une session normale, une session de remplacement devrait être organisée en septembre.

- Est-ce que l'interdiction de sortir de l'établissement entre le début et la fin des cours est non négociable, cela est perçu comme une dictature alors que la « pause cigarette » est un moyen de décompresser pour nos adolescents déjà privés de pas mal de chose.

Cette interdiction a été levée quand le plan vigipirate s'est assoupli.

Toutefois, au vu de la circulation du virus et du non respect des gestes barrière aux abords de l'établissement, il a été décidé de remettre cette interdiction en vigueur. Monsieur le Proviseur propose qu'elle soit en vigueur tant que la circulation est active et donc au moins tant qu'il y a hybridation sur tous les niveaux. Il rappelle qu'avec monsieur le Proviseur adjoint ils informent à nouveau les élèves sur l'importance du port du masque et de la décision de punir chaque élève qui ne respecterait pas le protocole. Les personnels auront des consignes en ce sens pour assurer le respect de ces gestes barrière.

- Combien de professeurs sont actuellement absents ? Arrivent-ils pour les absents à gérer les cours en distanciel ?

Monsieur le Proviseur adjoint indique qu'il y a actuellement deux enseignants positifs et isolés, qu'une enseignante a été testée positive et désormais est en garde d'enfants cas contacts, que quatre enseignants personnels vulnérables sont en distanciel.

Il précise que ces enseignants font de leur mieux pour poursuivre en distanciel et que la présence d'un AED, qui a été alloué pour répondre à ces absences, permet l'organisation de visioconférence.

#### - Sur saisine des représentants des personnels d'éducation – liste SNES FSU

- **Dégradation des conditions matérielles de travail.**

Problème de l'approvisionnement en papier de la salle des professeurs du bâtiment H. Depuis quelque temps, l'ensemble du stock de papier a été entreposé dans la salle des professeurs du bâtiment administration. Pourquoi une partie de la réserve de papier n'est-elle pas été déposée à proximité de la salle des professeurs du bâtiment H comme c'était le cas auparavant ?

Monsieur l'adjoint gestionnaire rappelle que dans le cadre du protocole sanitaire renforcé les tâches des agents ont été multipliées. Il y a actuellement 8 contractuels au lycée à 35 heures (au lieu de 40 heures pour un agent région) soit une perte d'1 ETP par semaine. Dans ce cadre, force est de reconnaître que certaines missions ont pu être délaissées comme l'acheminement du papier en salle des professeurs du bâtiment H.

Des consignes seront données pour veiller à son approvisionnement.

Monsieur le Proviseur tient à remercier l'ensemble des agents qui font un travail remarquable et se sont adaptés aux différentes tâches demandées.

Monsieur VERNEDAL, représentant des personnels enseignants SNES-FSU, indique que certains collègues ont observé que les agents ne nettoyaient plus les salles entre deux groupes de spécialité.

Monsieur le Proviseur adjoint explique qu'en effet ils ont dû sur le 12h-14h être concentrés sur le self pour distribuer les couverts et le pain ainsi que pour nettoyer après chaque groupe. En conséquence, conformément à ce qui avait été décidé en conseil pédagogique, il a été convenu que ce serait les élèves qui procéderaient à la désinfection de leur salle à leur entrée, comme ils le font au CDI.

Madame CHANCONIE, représentante des personnels enseignants SNES-FSU, indique qu'elle n'a pas été informée, qu'elle a juste constaté que les collègues agents ne le faisaient plus mais que, si l'information est donnée, c'est de la responsabilité des élèves et c'est donc facile à mettre en place.

Monsieur le Proviseur adjoint indique qu'un mail a été envoyé.

Madame MOUTON, représentante des personnels enseignants Liste Divers, indique que cette décision a été prise en conseil pédagogique.

Madame POUQUET, représentante des personnels enseignants Liste Divers, tient à souligner l'important travail effectué par les agents et notamment le fait que les salles sont bien approvisionnées en gel et que c'est à chaque professeur de s'assurer que les élèves se désinfectent bien les mains.

Monsieur BELIN, représentant des élèves, demande si on peut mettre en place le système de distributeur de gel plus en amont de la file d'attente comme cela avait été convenu lors de la dernière séance.

Monsieur l'adjoint gestionnaire confirme que cela sera effectué dans la semaine.

Pour conclure, monsieur le Proviseur adjoint indique qu'il entrera en contact avec les coordonnateurs de sciences afin de déterminer l'alternance pour la continuité pédagogique mise en place et décidée.

Le conseil d'administration se termine à 20h30.

Le Proviseur,



Fabrice PINTEAU

Les secrétaires de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lagache', written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and is not clearly legible.

Mme BRETTE et Mme LAGACHE